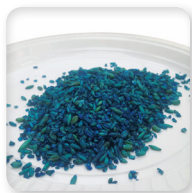


3 CÉRÉALES DIFENACOUM



Un mélange de 3 céréales entières et concassées pour une augmentation de l'appétence. S'utilise pour la lutte contre les rongeurs à l'intérieur et autour des bâtiments privés, publics, agricoles, zones ouvertes extérieures, décharges et déchetteries.

CARACTÉRISTIQUES

Les appâts à base de difénacoum tuent les rongeurs en ralentissant leur capacité de coagulation du sang. Les rongeurs meurent en général 4 à 10 jours après ingestion de l'appât sans éveiller la méfiance des autres rongeurs. Comme les cadavres dessèchent en général, ils émettent moins d'odeurs désagréables.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Le nombre de poste d'appâtage est fonction du site du traitement, du contexte géographique, de l'importance et de la gravité de l'infestation.

A - RATS

Postes de 200 g d'appât le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours.

Inspecter les postes tous les 5 à 7 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine.

B - SOURIS

Postes de 40 g d'appât le long des parois dans les lieux infestés et sur les parcours.

Inspecter les postes tous les 2 à 3 jours après le début du traitement, puis au moins une fois par semaine.

Placer les boîtes d'appâts en zone non submersible et à l'abri des intempéries.

Retirer les boîtes d'appâts à la fin du traitement. - Ne pas utiliser dans des terriers.

Il est obligatoire d'utiliser des POSTES D'APPÂTAGE SÉCURISÉS pour une meilleure conservation du produit et pour éviter la consommation par des espèces non-cibles.

Si après une période de traitement de 35 jours les appâts continuent d'être consommés, il convient d'en déterminer la cause probable. Vous pouvez envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, d'un rodenticide anticoagulant plus puissant ou de pièges.

MENTIONS DE DANGER

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus

PRÉCAUTIONS SPÉCIFIQUES POUR LES RODENTICIDES

Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Le port de gants (référence technique NF EN 374 partie 1, 2, et 3) est obligatoire lors de la pose des appâts, de l'élimination des cadavres et des déchets. Porter un équipement de protection respiratoire lors du transvasement des grains en vrac. Se laver les mains après utilisation.

Les sachets ne doivent pas être ouverts.

Les postes d'appâtage ne doivent pas être utilisés pour contenir d'autres produits que des rodenticides.

Ne pas disposer les appâts sur les surfaces et les ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter la contamination humaine et animale.

Les appâts doivent être disposés de manière à minimiser les risques pour les espèces non cibles, pour les enfants, et les animaux de compagnie. Placer les postes d'appâtage en zone non submersible et à l'abri des intempéries.

Ne pas appliquer le produit dans les terriers.

Alterner les produits ayant des substances actives avec des modes d'action différents afin d'éviter l'apparition des phénomènes de résistance. Adopter des méthodes de gestion intégrée telle que la combinaison de méthodes de lutte chimique, physique et mesures d'hygiène publique.

Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance. Ne pas utiliser le produit dans des zones où des cas de résistance sont suspectés ou établis. Prévenir le responsable de l'AMM en cas de non efficacité du traitement ou de signes pouvant être interprétés comme un développement de résistance.

Les postes d'appâtage seront clairement identifiés comme contenant des rodenticides et si possible fixés pour éviter tout déplacement. Enlever les appâts non consommés et les postes d'appâtage en fin de traitement.

Conserver le produit dans un endroit frais, sec et ventilé, hors de la portée des enfants.

NETTOYAGE DES POSTES - ELIMINATION DU PRODUIT :

Ne pas nettoyer les postes d'appâtage entre deux applications. Ne pas jeter le produit dans l'environnement ou les canalisations. Les postes d'appâtage usagés, les appâts non consommés, non utilisés, et entraînés hors des boîtes d'appâts, doivent être collectés et déposés en déchetterie ou tout autre centre de collecte approprié.

L'emballage ne doit pas être réutilisé ou recyclé.

Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible sur notre site internet :

www.edialux.fr ou en faire la demande à l'adresse suivante : info@edialux.com.

AMM

FR-2015-0046

PRODUIT BIOCIDÉ

TP 14

Appât prêt-à-l'emploi : mélange de 3 céréales entières et concassées.

USAGES :

Lutte contre les rats et souris

CONTIENT :

0,005% Difénacoum

ANTIDOTE :

Vitamine K1.

Administration sous contrôle médical.

DURÉE DE

CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :



CONDITIONNEMENT :

Sac de 10 kg